



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(28)/1
27 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Vingt-huitième réunion directive

Genève, 11-13 mars 2002

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002);
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002);
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002);
 - d) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17 et 18 janvier 2002).
3. Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième réunion directive.

II. ANNOTATIONS

Point 1 – Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I ci-dessus.

Point 2 – Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:

a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002)

2. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a tenu sa sixième session du 4 au 8 février 2002 à Genève. Le rapport de la Commission sur sa sixième session porte la cote TD/B/EX(28)/4 – TD/B/COM.1/49.

3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour («Exploitation durable des ressources biologiques: Les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques»), la Commission a entamé un dialogue sur la base des recommandations de la réunion d'experts correspondante (TD/B/COM.1/41 – TD/B/COM.1/EM.15/3) et de la note du secrétariat y relative (TD/B/COM.1/45). Elle a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.1/L.21).

4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour («Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains services aux perspectives de développement des pays en développement : Les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement»), la Commission était saisie d'une note du secrétariat (TD/B/COM.1/46) et du rapport de la Réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement (TD/B/COM.1/42 – TD/B/COM.1/EM.16/3), qui ont servi de documents de base pour les débats. Elle a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.1/L.22).

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour («Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: Intérêts des consommateurs, compétitivité, concurrence et développement»), la Commission était saisie du rapport de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement (TD/B/COM.1/43 – TD/B/COM.1/EM.17/4), d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.1/47) ainsi que des observations formulées par les États-Unis et les Philippines sur les conclusions et recommandations de la Réunion d'experts (TD/B/COM.1/CRP.2 et CRP.3). Elle a engagé un débat sur la base de ces documents, en tenant particulièrement compte des conclusions et recommandations de la Réunion d'experts, et a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.1/L.23).

6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour («Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission»), la Commission était saisie d'un rapport d'activité publié sous la cote TD/B/COM.1/48, dont elle a pris note.

7. Au titre du point 7 de l'ordre du jour («Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission et activités connexes de la CNUCED dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération technique»), la Commission était saisie du plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition visant à les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha (UNCTAD/RMS/TCS/1). Elle a examiné de manière approfondie les questions soulevées et a adopté des conclusions concertées (TD/B/COM.1/L.24).

b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002)

8. La sixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes s'est tenue à Genève du 21 au 25 janvier 2002. Le rapport de la Commission sur sa sixième session porte la cote TD/B/EX(28)/3 – TD/B/COM.2/40.

9. Au titre du point 3 de l'ordre du jour («Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés»), la Commission a entamé un dialogue sur la base des documents suivants: *World Investment Report 2001 – Vers de nouvelles relations interentreprises (vue d'ensemble)* (UNCTAD/WIR/2001); rapport de la Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production (TD/B/COM.2/35 – TD/B/COM.2/EM.10/3); note du secrétariat de la CNUCED intitulée «Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés» (TD/B/COM.2/38); observations d'États membres sur les conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre (TD/B/COM.2/CRP.3); rapport de la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale (TD/B/COM.3/40 – TD/B/COM.3/EM.14/3). Elle a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.2/L.15).

10. Au titre du point 4 de l'ordre du jour («Questions de politique internationale: arrangements internationaux pour le transfert de technologie: meilleures pratiques pour l'accès au transfert de technologie et mesures visant à l'encourager en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés»), la Commission était saisie d'une note du secrétariat intitulée «Arrangements internationaux pour le transfert de technologie» (TD/B/COM.2/37) et du rapport de la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie: meilleures pratiques en matière d'accès et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (TD/B/COM.2/33 – TD/B/COM.2/EM.9/3). Elle a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.2/L.16).

11. Au titre du point 5 de l'ordre du jour («Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales»), la Commission était saisie de l'examen de la politique d'investissement de la République-Unie de Tanzanie (UNCTAD/ITE/IPC/Misc.9) et a étudié la suite donnée aux recommandations figurant dans les examens de la politique d'investissement précédemment réalisés. Les débats ont été résumés par le secrétariat dans le rapport final de la Commission.

12. Au titre du point 6 de l'ordre du jour («Rapports des organes subsidiaires de la Commission»), la Commission a pris note de l'exposé oral présenté par le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa dix-huitième session, dont elle a approuvé le rapport. Elle a aussi pris note de l'exposé oral présenté par le Président du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa troisième session, dont elle a approuvé le rapport.

13. Au titre du point 7 de l'ordre du jour («Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission»), la Commission était saisie d'un rapport d'activité publié sous la cote TD/B/COM.2/39, dont elle a pris note.

14. Au titre du point 9 de l'ordre du jour («Incidences des suites de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission»), la Commission a adopté des conclusions concertées (TD/B/COM.2/L.17).

c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002)

15. La sixième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'est tenue à Genève du 18 au 21 février 2002. Le rapport de la Commission sur sa sixième session porte la cote TD/B/EX(28)/5 – TD/B/COM.3/46.

16. Au titre du point 3 de l'ordre du jour («Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement»), la Commission était saisie du rapport de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement (TD/B/COM.3/38 – TD/B/COM.3/EM.12/3) et d'une note du secrétariat intitulée «Commerce électronique et transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement» (TD/B/COM.3/42). Elle a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.3/L.20).

17. Au titre du point 4 de l'ordre du jour («Amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: Contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises»), la Commission était saisie du rapport de la réunion d'experts correspondante (TD/B/COM.3/39 – TD/B/COM.3/EM.13/3) et d'une note du secrétariat intitulée «Amélioration de la compétitivité des PME: accès au financement et au financement électronique» (TD/B/COM.3/43). Elle a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.3/L.21).

18. Au titre du point 5 de l'ordre du jour («Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale»), la Commission était saisie du rapport de la réunion d'experts correspondante (TD/B/COM.3/40 – TD/B/COM.3/EM.14/3) et d'une note du secrétariat intitulée «Intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale, par une contribution accrue de femmes au renforcement de la compétitivité» (TD/B/COM.3/44) et destinée à faciliter les débats. Elle a adopté des recommandations concertées à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et de la CNUCED (TD/B/COM.3/L.22).

19. Au titre du point 6 de l'ordre du jour («Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées formulées par la Commission à sa cinquième session»), la Commission était saisie d'un rapport d'activité publié sous la cote TD/B/COM.3/45, dont elle a pris note.

20. Au titre du point 7 de l'ordre du jour («Incidences des suites de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission»), la Commission a adopté des conclusions concertées (TD/B/COM.3/L.23).

d) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17 et 18 janvier 2002)

21. Le rapport du Groupe de travail sur la première reprise de sa trente-huitième session porte la cote TD/B/49/2 – TD/B/WP/148.

Point 3 – Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok

22. Dans ses conclusions concertées 466 (XLVII) adoptées en octobre 2000, le Conseil a prié le Secrétaire général de la CNUCED de lui faire rapport sur la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok à sa quarante-huitième session. À cette session, le secrétariat a informé le Conseil qu'un projet de rapport avait été présenté à l'organe consultatif et que le rapport final serait soumis à la réunion directive du Conseil, en mars 2002.

23. À sa vingt-huitième réunion directive, le Conseil sera saisi d'un rapport intitulé «Cours de formation sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale, organisé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence» (TD/B/EX(28)/2).

Point 4 – Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

– Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

24. Les organisations non gouvernementales (ONG) participant aux activités de la CNUCED sont au nombre de 187. Elles sont énumérées dans le document TD/B/NGO/LIST/4.

Désignation d'ONG internationales

25. À sa vingt-huitième réunion directive, le Conseil sera invité à examiner deux requêtes présentées par des organisations non gouvernementales, à savoir: la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et International Environmental Law Research Centre (IELC). On trouvera des renseignements généraux concernant ces deux organisations dans les documents TD/B/EX(28)/R.1 et R.2.

Inscription d'ONG nationales au Registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil

26. Le Conseil sera informé qu'après consultation des États membres concernés (République démocratique du Congo, Espagne et Inde), le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit le Programme national de prévention, de lutte et d'assistance humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles (PRONAPLUCAN), Fundación Forum Ambiental (FFA) et Research and Information System for the Non-Aligned and Other Developing Countries (RIS) au Registre des organisations nationales non gouvernementales visé par la décision 43 (VII) du Conseil. On trouvera des renseignements généraux concernant ces organisations dans les documents TD/B/EX(28)/L.1, L.2 et L.3.

Point 5 – Questions diverses

Point 6 – Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième réunion directive

27. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final sur sa vingt-huitième réunion directive.
